



Version 25/02/2020

Déclaration de l'Alliance Sahel réunis à Nouakchott

Nous les représentants des membres de l'Alliance Sahel, nous sommes réunis à Nouakchott le 25 février 2020, pour la première fois dans ce format à l'occasion de la Première Assemblée générale de l'Alliance Sahel.

Lancée le 13 juillet 2017, l'Alliance Sahel, forte aujourd'hui de ses 13 membres et 10 observateurs, porte une ambition forte : rassembler les acteurs du développement présents au Sahel pour agir avec les pays et sociétés du G5 sur l'ensemble des territoires, de manière coordonnée et plus rapide, au bénéfice des zones et des populations vulnérables.

Cette ambition reste la nôtre. Ensemble, membres de l'Alliance Sahel, nous devons être lucides sur l'urgence de la situation et sur les progrès qu'il nous reste à accomplir, afin de prendre les décisions politiques requises pour que les conditions de vie des populations s'améliorent.

Notre action conjointe a pour objectif de favoriser la sécurité et le développement du Sahel et de développer une approche aussi intégrée et compréhensive que possible. Ces orientations s'inscrivent dans le cadre plus large des efforts menés pour renforcer la mobilisation de la communauté internationale et sa coordination avec les membres du G5 Sahel, en particulier la Coalition pour le Sahel annoncée lors du Sommet de Pau le 13 janvier 2020, qui dans sa démarche multidimensionnelle, intègre le partenariat pour la paix et la sécurité au Sahel initié lors du sommet du G7 de Biarritz.

Nous, membres de l'Alliance Sahel reconnaissons que :

1. *L'Alliance Sahel a produit de premières actions et réalisations, conformément aux engagements de ses membres.*

Les membres du G5 Sahel et de l'Alliance Sahel, ont énoncé dans un **protocole de partenariat signé à Niamey le 30 octobre 2018** leur souhait d'œuvrer en synergie afin de répondre aux défis rencontrés par les pays du G5 Sahel. Ils se sont réunis à Nouakchott le 6 décembre 2018, à l'occasion de la **Conférence de coordination des partenaires du G5 Sahel**, à l'issue de laquelle des financements pour le Programme d'investissement prioritaire ont été annoncés à hauteur de 2.4 milliards d'euros, dont 1.3 milliard d'euros en provenance de l'Alliance Sahel.

Nous rappelons le **Communiqué conjoint du 4 juillet 2019 du G7 et du G5 Sahel**, par lequel ces pays se sont engagés à répondre aux défis de long terme en prenant des mesures fortes pour libérer le potentiel économique et social et traiter les causes structurelles de l'instabilité au Sahel.

Notre action, en tant qu'Alliance Sahel, est alignée avec la Stratégie Intégrée de l'ONU pour le Sahel, et nous reconnaissons l'importance de coordonner et unir nos efforts avec l'ensemble des acteurs du monde humanitaire et du développement intervenant au Sahel.

Nous nous félicitons des premières actions de l'Alliance Sahel, qui ont permis d'enclencher une concentration des efforts sur les 5 pays de la zone, et d'investir déjà, en 2018, près de 1.9 milliard d'euros dans les pays du G5 Sahel. Nous saluons la contribution de l'Alliance, à hauteur de 266 millions, au Programme de développement d'urgence souhaité par les Chefs d'Etat du G5. Elle a permis d'obtenir rapidement des résultats tangibles. Nous appelons à accélérer ces efforts, y inclus le taux de décaissement global de l'Alliance Sahel s'élevant à 24% à fin 2018, et à renforcer la dynamique de coordination.

2. *Il est indispensable de traiter les causes profondes et complexes des crises.*



Face à une situation sécuritaire qui malheureusement se dégrade, il est urgent de traiter avec détermination les causes profondes des foyers de tensions et des crises qui s'accumulent et s'enchevêtrent. Sans une action résolue et volontariste, le développement et la stabilisation de la région du Sahel risquent d'être durablement compromis.

Il faut poursuivre les efforts communs pour assurer l'accès à l'éducation, la santé, y compris la santé reproductive, l'eau, l'énergie, la justice au profit des populations du Sahel, en accordant une attention particulière à l'égalité des genres, à l'autonomisation et l'accès aux droits des femmes et des jeunes filles. Les carences dans ce domaine sont source de vulnérabilité et privent ces régions du dividende démographique. Un développement humain durable doit permettre de répondre aux besoins et droits des jeunes et de faire émerger des opportunités économiques, à travers un encouragement à développer un secteur privé dynamique, pour une jeunesse en manque de débouchés.

3. *La confiance des populations doit être restaurée pour réinvestir les territoires*

Des mesures fortes doivent être mises en œuvre pour permettre la présence de l'Etat et de ses administrations sur l'ensemble des territoires au Sahel, y compris et surtout dans les zones les plus fragiles. Les Etats du G5 Sahel se sont engagés à prendre toutes les dispositions requises pour accélérer le retour et l'établissement de l'administration et des services publics afin d'assurer la sécurité, la justice, la réouverture des écoles, l'Etat de droit, et des services de base, y inclus les ressources nécessaires pour son fonctionnement au niveau local, conditions indispensables pour restaurer la confiance des populations, en particulier des jeunes femmes et hommes vivant dans les zones frontalières du G5 Sahel, envers l'Etat. Les modalités de ce retour des services régaliens et des services de base doivent être conçues et mises en œuvre par les autorités des pays du G5 Sahel.

Les Etats du G5 Sahel devront entreprendre des réformes ambitieuses de leurs fonctions publiques et s'engager résolument dans des processus de déconcentration et de décentralisation de l'administration. A cet effet, l'Alliance Sahel est prête à soutenir les autorités nationales et locales du Sahel dans leurs efforts afin de renforcer leurs capacités et leur performance.

La fourniture des services sociaux de base n'est pas suffisante pour les populations dans la région et elle l'est encore moins dans les zones vulnérables. Pallier le manque d'opportunités, de perspectives socio-économiques et les besoins spécifiques de ces zones contribuera à remédier à l'instabilité et à restaurer une relation de confiance avec la population.

L'Alliance Sahel accompagnera les actions des Etats du G5 Sahel et du SP-G5S dans les zones les plus vulnérables, en développant une approche territoriale, adaptée aux réalités du terrain et fondée sur des procédures spécifiques.

4. *Un cadre de redevabilité mutuelle pour accompagner les réformes de politiques publiques*

Nous convenons de la difficulté de mettre en œuvre les réformes des politiques publiques. Elles doivent être menées avec des objectifs clairs et réalisables, appuyées par une assistance technique et financière et reposants sur un mécanisme de redevabilité mutuelle. Les membres de l'Alliance Sahel aligneront et harmoniseront leur aide pour être le plus efficace possible. Un dialogue régulier sur les politiques publiques, ouvert et transparent, fondé sur des plans de réforme, sera essentiel pour garantir leur mise en œuvre rapide et efficace, ainsi que l'efficacité de l'aide qui les soutient.

Dans ce contexte, nous, membres de l'Alliance Sahel sommes convaincus de la valeur ajoutée et du rôle de l'Alliance Sahel, fondé sur un partenariat réel pour promouvoir le développement, et sommes prêts à accentuer et à redoubler et coordonner nos efforts dans les années à venir, dans un esprit de transparence mutuelle et de responsabilité, afin de fournir des perspectives aux populations, notamment aux jeunes de la région du Sahel, et leur redonner espoir.



Ainsi, nous recommandons,

1- Accentuer nos efforts pour renforcer l'efficacité de l'Alliance Sahel

- Améliorer les procédures, de mise en œuvre et de décaissement des projets ; chercher les opportunités de cofinancement, et de projets communs, assurer la complémentarité des projets ;
- Promouvoir une approche différenciée sur les zones fragiles et dans une approche intégrée, territoriale, promouvant le développement local et décentralisé, multisectorielle, basée sur des analyses communes et adoptant des procédures de financement plus souples.

2- Renforcer le pilotage de l'Alliance Sahel sur le terrain afin d'accélérer ses impacts

- Renforcer la coordination locale entre les bailleurs en mobilisant pleinement les porte-paroles de l'Alliance ainsi que ceux des G5 et du SPG5 ;
- Améliorer la visibilité de l'Alliance Sahel sur la scène internationale et locale en favorisant la prise en compte de nos efforts dans le développement et en s'assurant d'une bonne appropriation par les populations sahéniennes avec un focus sur les zones fragiles ;
- S'impliquer collectivement avec pour seul objectif de répondre aux besoins formulés par les populations sahéniennes.

3- Instaurer un dialogue sur les réformes des politiques publiques dans un esprit de redevabilité mutuelle

- Les membres de l'Alliance Sahel s'accordent pour mutualiser leur dialogue avec les pays du G5 sur les feuilles de route des réformes, avec des positions communes établies pour faciliter ces réformes. Établir des feuilles de route claires, concises et avec des échéances pour les réformes des secteurs critiques dans les pays du G5S et mettre en place un dialogue biannuel à un haut niveau politique dans chaque pays du G5S pour faire le suivi de ces feuilles de routes.
- Intensifier le soutien apporté au renforcement des capacités des autorités nationales et locales pour leur permettre d'accomplir leur mission de coordination du développement, afin de faciliter une appropriation accrue de la part des autorités nationales.